



Nancy, le 3 mai 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration Territoriale Lorraine Sud de la PJJ

Monsieur le Directeur Territorial, Mesdames et Messieurs,

Nous avons souhaité siéger aujourd'hui pour évoquer la situation que nous vivons sur le territoire.

En effet, le 25 avril dernier, un drame s'est déroulé dans les Vosges.

Une fillette de 5 ans a été retrouvée sans vie. Le crime aurait été commis par un mineur suivi par les services de la Direction Territoriale Lorraine-Sud.

Au-delà du drame que représente ce crime pour la famille de cette petite fille, ainsi que leur tristesse incommensurable face à la perte d'un enfant, nous sommes inquiets pour la santé des agent.e.s directement et indirectement touché.e.s par cette affaire.

Nous tenons, dans cette déclaration liminaire, à leur apporter notre soutien, et leur dire que nous sommes à leurs côtés dans la terrible épreuve professionnelle qu'ils/elles vivent. Plus qu'être à leurs côtés, c'est nous tou.te.s, en effet, qui sommes concerné.e.s par ce drame.

Comme une onde de choc crée plus de dégâts en son épicentre, mais atteint aussi ceux et celles qui en sont plus éloigné.e.s, nous sommes tou.te.s touché.e.s par ce terrible événement et ses conséquences.

Cependant, l'épicentre est aujourd'hui situé au S.T.E.M.O. d'Épinal et à l'E.P.E. Lorraine Sud.

Nous nous questionnons aujourd'hui sur le retentissement émotionnel et psychologique que peut avoir cet événement sur la santé psychique de nos collègues.

Nous, éducateurs et éducatrices, psychologues, assistants sociaux et assistantes sociales, avons été formés par l'E.N.P.J.J. à la prise en compte du « Post Traumatic Stress Disorder » (« Syndrome de Stress Post-Traumatique ») pour comprendre, suivre et accompagner certain.e.s mineur.e.s placé.e.s. Mais quelle est la prise en compte du risque de l'apparition de ce syndrome parmi nos collègues touché.e.s par ce drame ?

Comment est prise en compte la souffrance face cet événement ? Est-elle seulement prise en compte ? Sommes-nous suffisamment habitué.e.s aux drames vécus ou commis par les mineur.e.s que nous suivons, et donc suffisamment fort.e.s pour que la Direction Territoriale nous laisse seul.e.s surmonter celui-là ? D'ailleurs, alors que les médias questionnent la pertinence de la prise en charge

de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, quand l'institution va-t-elle porter une parole visant à protéger l'éthique des professionnel.le.s et les actions menées sur le terrain ?

Des questions se posent pour aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir :

- Quelles sont les dispositions prises par la Direction Territoriale pour que cette situation exceptionnelle puisse être parlée, que des collègues fragilisés.e.s puissent rencontrer des professionnel.le.s du soin ?
- Une cellule psychologique a-t-elle été mise en place ? Le sera-t-elle ?
- Plus largement : comment la compétence du C.S.A. Régional qu'est la Formation Spécialisée (ex « Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ») va-t-il se décliner en C.S.A. Territorial ?

Monsieur le Directeur Territorial, vous l'aurez compris : aujourd'hui, la CGT PJJ Grand-Est est inquiète.

Nous attendons que, lors de ce C.S.A., vous apportiez des réponses concrètes à ces questions.

Nous attendons que vous nous garantissiez que des réponses seront apportées à cette situation.

Personne d'autre que vous n'a autant les moyens de protéger les agent.e.s sur ce territoire.

Nous comptons sur vous.